

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0109**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

| | |
|-----------------------|---|
| <u>Objet</u> : | Aides aux oeuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique : participation financière |
|-----------------------|---|

Rapporteur : Marlène LASHERME

Depuis de nombreuses années, la ville du Puy-en-Velay accorde des aides financières pour les séjours à caractère pédagogique et les œuvres de vacances, qu'elle verse aux écoles, associations ou organismes.

Ces aides sont versées aux familles domiciliées au Puy-en-Velay, pour les enfants âgés de moins de 18 ans qui participent à des séjours organisés par des associations, établissements scolaires, centres de vacances ou à des activités organisées par les centres de loisirs.

Délibération n° DEL_2026_0109 du mercredi 10 juin 2026

Elles se déclinent en 3 forfaits :

- Pour une demi-journée : le montant s'élève à 2 €,
- Pour un séjour d'une durée de 1 à 4 jours : le montant s'élève à 4 € par journée.
- Pour un séjour d'une durée supérieure ou égale à 5 jours : le montant s'élève à 5 € par journée.

Il convient de procéder au versement des aides aux œuvres de vacances pour un montant de 650,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 330,00 € .

Le montant global est donc de 980,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Jeunesse du 27/05/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 650,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 330,00 €, tels qu'ils figurent aux tableaux annexés à la présente et pour un montant global de 980,00 €,
- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026